

Fonds de soutien aux organisations féministes

La France s'engage à soutenir les organisations de la société civile (OSC) féministes opérant dans les pays partenaires de la politique de développement de la France à hauteur de 120 millions d'euros sur 3 ans.

120 millions d'euros
sur 3 ans

Soutien aux activités et
aux coûts de structure
**des associations
féministes**

Priorité à hauteur
**de 65 % aux initiatives
localisées en Afrique**

Consultation
des OSC à travers
**un mécanisme
de concertation**

Fonds de soutien aux organisations féministes

Le **Fonds de soutien aux organisations féministes**, copiloté par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et l'Agence française de développement, propose **3 canaux de financement** complémentaires s'adaptant aux besoins de chaque type de structure.

Dispositif FSPI/PISCCA du MEAE

Dispositif Initiatives OSC de l'AFD

Projets ou appels à projets de l'AFD

QUI PEUT CANDIDATER ?

Les OSC féministes basées dans un pays partenaire

Les OSC féministes françaises opérant dans un pays partenaire et souhaitant proposer un projet avec une association d'un pays partenaire

Les OSC féministes françaises opérant dans un pays partenaire et/ou les OSC féministes basées dans un pays partenaire

COMMENT ?

En vous rapprochant de l'ambassade de France de votre pays

En développant un projet qui pourra être soumis pour financement à l'AFD

En répondant aux projets et appels à projets de l'AFD

CARACTÉRISTIQUES

- Financement direct de projets de petits et moyens volumes
- Nombre accru de projets FSPI/PISCCA dédiés aux droits des femmes et des filles et aux enjeux d'égalité

- Le dispositif Initiatives OSC priorise les projets dédiés aux droits des femmes et des filles et aux enjeux d'égalité femmes-hommes

- Ils seront lancés à intervalles réguliers dans le cadre du Fonds